

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 septembre 2017 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Mise à jour – assurance responsabilité civile
- 4- Facture #37217 Sani-Manic – vidanges de fosses septiques pour le secteur de Sainte-Paule, année 2017
- 5- Colloque Permaculture, écoproduits et développement régional du Centre matapédien d'études collégiales d'Amqui, le 13 octobre 2017
- 6- Tourisme – Autorisation participation à la bourse d'affaires de l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ), décembre 2017 à Montréal
- 7- Désignation d'un représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de l'organisme « l'Alt Numérique »
- 8- Modification de la désignation des membres du CDEE
- 9- Fermeture de la caserne de Grosses-Roches
- 10- Demandes de dons et commandites
- 11- Ajournement de la séance
- 12- Comité d'investissement
- 13- Recommandations – FDT volet collaboration spéciale
- 14- Varia
- 15- Période de questions
- 16- Fermeture de la séance

---

**RÉSOLUTION 500-09-17**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 501-09-17**

#### **MISE À JOUR – ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) demande que les modifications à la couverture d'assurance de responsabilité civile fassent l'objet d'une résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie n'est pas responsable ni propriétaire d'une piste de ski de fond;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le retrait de la piste de ski de fond de la mise à jour en responsabilité civile de la police d'assurance de la MRC de La Matanie auprès de la MMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 502-09-17**

#### **FACTURE #37217 SANI-MANIC – VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE SECTEUR DE SAINTE-PAULE, ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 750-11-13 confiant le mandat de vidange de fosses septiques à Sani-Manic inc. pour les années 2014 à 2018 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** la facture n° 037217 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Sainte-Paule, année 2017, au montant de 12 580 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture n° 037217 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2017, pour le secteur de Sainte-Paule, au montant de 14 463,86 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 503-09-17**

#### **COLLOQUE *PERMACULTURE, ÉCOPRODUITS ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL* DU CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES D'AMQUI, LE 13 OCTOBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** le Colloque *Permaculture, écoproduits et développement régional* qui aura lieu le 13 octobre 2017 à Amqui;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt à participer au colloque du Centre matapédien d'études collégiales d'Amqui qui veut favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux dans le domaine agroforestier permettant de revitaliser les communautés rurales du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Jérôme Landry, maire de Matane, ainsi qu'une conseillère en développement ou l'ingénieure forestière à participer au Colloque *Permaculture, écoproduits et développement régional* qui aura lieu au Centre matapédien d'études collégiales d'Amqui, le 13 octobre 2017;

**D'**autoriser le paiement des frais d'inscription, au montant de 50 \$/personne, comprenant le dîner et le 5 à 7 réseautage, ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 504-09-17**

#### **TOURISME – AUTORISATION PARTICIPATION À LA BOURSE D'AFFAIRES DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ), LE 5 DÉCEMBRE 2017 À MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est membre de l'Association des professionnels de congrès du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription à l'événement sont déjà assumés par l'adhésion 2017-2018 de la MRC de La Matanie à l'Association des professionnels de congrès du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement offre de faire connaître la destination « Matane » auprès des organisateurs d'événements de la grande région de Montréal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement permet de consolider les liens d'affaires auprès de clients déjà accueillis dans la région et favorise la sollicitation de nouveaux clients;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget alloué aux frais de formation et de congrès est respecté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la participation de la technicienne en récréotourisme, madame Suzy Bergeron, à la bourse d'affaires de Montréal, le 5 décembre 2017 à Montréal;

**D'**autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 505-09-17**

#### **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME « L'ALT NUMÉRIQUE »**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 382-06-17 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la conclusion d'une entente avec les partenaires en vue de relancer le projet d'incubateur d'entreprises en imagerie numérique, soit par le financement sur trois ans de l'organisme l'Alt Numérique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière était assujettie à la présence d'un représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif, l'Alt Numérique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, afin de représenter la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif, l'Alt Numérique, pour le projet d'incubateur d'entreprises en imagerie numérique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 506-09-17**

**MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL (CDEE) DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 475-08-17 du Conseil de la MRC concernant la désignation des membres du CDEE;

**CONSIDÉRANT QUE** le FIDEL a demandé de modifier l'ordre d'assignation de ses représentants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner, pour une période de deux ans, les personnes suivantes à titre de membres du CDEE de la MRC de La Matanie pour l'application de la *Politique de soutien aux entreprises*, comme suit :

<b>Comité de développement économique et entrepreneurial (CDEE) de la MRC de La Matanie</b>	
<b>Membres votants</b>	
– Le préfet de la MRC de La Matanie	– M. André Morin / M. Réginald Desrosiers (subst.)
– Un (1) représentant de la ville de Matane	– M. Nicolas Leclerc / M. Dany Giroux (subst.)
– Deux (2) représentants du milieu socioéconomique dont un (1) représentant du secteur de l'économie sociale	– M. Jean Levasseur  – M <sup>me</sup> Lucie Lapointe / M. Jean-François Caron (subst.)
– Trois (3) représentants désignés parmi les partenaires investisseurs locaux, soit deux (2) représentants du Fonds d'innovation et de développement local de la Matanie (FIDEL) et un (1) représentant de la Caisse Desjardins de La Matanie	– M. Bruno Bouchard / M. André Désilets (subst.) – M. Luc Gagné / M <sup>me</sup> Marie Couture (subst.)  – 1 poste vacant
– Un (1) représentant du secteur de l'emploi	– M. Bertoni Coulombe
– Un (1) représentant désigné par Fonds de Solidarité FTQ	– M. Jean-Paul Fortin
<b>Membres non votants</b>	
– La direction générale de la MRC	– M <sup>me</sup> Line Ross / M. Olivier Banville (subst.)
– Un (1) représentant du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	– M <sup>me</sup> Hélène Dufour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 507-09-17**

### **RECOMMANDATION – FERMETURE DE LA CASERNE DE GROSSES-ROCHES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 19 juin 2017, le directeur du Service régional de sécurité incendie (SRSI) a informé le Comité régional de sécurité incendie que l'état du camion desservant la caserne de la municipalité de Grosses-Roches (unité 221) exigeait la réalisation de nombreuses réparations, avant la fin du mois d'août, pour qu'il puisse continuer à respecter les normes applicables et être utilisé pour les besoins du service;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité régional de sécurité incendie a résolu de demander une évaluation mécanique du véhicule et recommandé, advenant que des travaux majeurs soient requis, la fermeture de la caserne de Grosses-Roches;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation préparée montre que les réparations requises sur le camion excèdent de beaucoup sa valeur résiduelle;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif prennent acte du retrait du camion du service actif et la couverture de la Municipalité par les casernes des municipalités voisines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le directeur du SRSI à entreprendre des démarches en vue de la vente du camion et de ses équipements excédentaires;

**DE recommander** au Conseil de la MRC de procéder à la fermeture de la caserne de Grosses-Roches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 508-09-17**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONNS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la présentation de deux demandes de dons et commandites par :

- le Regroupement de la FADIO pour la « Rencontre des partenaires de la formation à distance interordres (FADIO) », les 11 et 12 octobre 2017 au Cégep de Matane;
- les Agricultrices du Bas-Saint-Laurent pour la « 10<sup>e</sup> édition du Gala Reconnaissance Coup de cœur », le 4 novembre 2017 à Rimouski;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale de la MRC de La Matanie*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** soit versée une commandite de 500 \$ via le volet « Partenariat » de ladite politique au Regroupement de la FADIO pour la « Rencontre des partenaires de la formation à distance interordres (FADIO) »;

**QUE** soit versé un montant de 250 \$ à même le budget de la *Stratégie agricole* pour la « 10<sup>e</sup> édition du Gala Reconnaissance Coup de cœur » des Agricultrices du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 509-09-17**

##### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-014**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-014 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra à l'entreprise de participer au *Google Play Indie Games Festival* à San Francisco, le 23 septembre prochain, de créer un réseau de contacts et d'obtenir de la visibilité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-014, comme suit :

- D'autoriser une subvention de 1 300 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 510-09-17**

##### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, VOLET COLLABORATION SPÉCIALE – PROJET « CRÉATION D'EMPLOIS DANS LA MATANIE »**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 487-08-17 du Conseil de la MRC relative à un accord de principe concernant le financement demandé pour le projet « Création d'emplois dans La Matanie » dans le cadre du FDT – *Programme de développement des communautés, volet collaborations spéciale*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de protocole d'entente, lequel sera modifié pour tenir compte de leurs commentaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**DE** recommander au Conseil de la MRC la signature du protocole d'entente entre la MRC et le promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 511-09-17**

### **CONSEILLÈRE EN COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES**

**CONSIDÉRANT** l'absence pour des raisons de maladie de la conseillère en communications et affaires publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective permet l'embauche de personnel surnuméraire et qu'un affichage a été réalisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater le directeur général adjoint en collaboration avec deux membres du comité administratif et le directeur général de la ville de Matane afin qu'il procède au recrutement d'un conseiller ou conseillère en communications et affaires publiques surnuméraire pour les besoins de la MRC et de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 512-09-17**

### **PROPOSITION D'UN BAIL DE LOCATION (287, BON-PASTEUR)**

**CONSIDÉRANT** le local situé au 287, rue Bon-Pasteur à Matane deviendra disponible suite à la fin du bail de Desjardins Entreprises;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par M<sup>e</sup> Marc St-Laurent, Notaire inc. pour louer ledit local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la signature d'un bail avec M<sup>e</sup> Marc St-Laurent, Notaire inc. pour le local du 287, rue Bon-Pasteur, d'une superficie de 1 462 pi<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :

- Le bail sera consenti pour une durée de cinq (5) ans avec trois (3) options de renouvellement d'une (1) année, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017;
- Le coût de location sera de 8,25 \$/pi<sup>2</sup> pour la durée du bail, chaque option de renouvellement prévoira une majoration de 0,50 \$/pi<sup>2</sup>;
- Le bail comprend la fourniture d'un espace de rangement au sous-sol et de quatre (4) cases de stationnement;
- Le locataire pourra apposer son affichage (raison sociale) dans le boîtier lumineux situé au-dessus de l'entrée du local;
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement;
- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire, lequel recevra directement les comptes de taxes;
- Le local sera pris tel quel, tous les travaux de réaménagement intérieur à la charge du locataire et dans le respect des règles inhérentes au bâtiment public (plans et devis, permis);
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;

- Tous les frais reliés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- La MRC permet l'utilisation de la salle "Rivière-Bonjour" selon sa politique en vigueur;

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**VARIA**

- a) Projet de studio d'Ubisoft au Saguenay
- b) Coalition pour la réfection de la route 195
- c) Accident motocyclette – intersection route 132 et chemin du Cimetière à Baie-des-Sables

**RÉSOLUTION 513-09-17**

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 14 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

---

Le préfet  
André Morin

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
André Morin*